



# Camp de jour semaine de relâche Notre-Dame-des-Pins et Saint-Simon-les-Mines 2017

6 mars au 10 mars 2017

## Inscription

(Enfants de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année)

Enfant 1	Nom de famille :	Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> âge _____
	Prénom :	Date de naissance :
Enfant 2	Nom de famille :	Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> âge _____
	Prénom :	Date de naissance :
Enfant 3	Nom de famille :	Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> âge _____
	Prénom :	Date de naissance :

### Parents ou tuteur

Nom du père :	Nom de la mère :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
(Rés.)	(Rés.)
(Bur.)	(Bur.)
(Cell.)	(Cell.)
Courriel :	Courriel :
<b>GARDE de l'enfant</b>	
Père et mère <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Partagée <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>	
<b>Pour émission du relevé 24</b>	Numéro assurance social :
Nom du parent payeur :	

**Camp de jour + activités + service de garde. (7 h 00 à 17 h 30)**

**Pour la semaine : 1<sup>er</sup> enfant 70 \$, 2<sup>e</sup> enfant et plus 60 \$**

**Prix à la journée : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi (encerclez la journée que vous désirez)**  
20 \$ pour la journée par enfant (camp de jour + activités + service de garde)

### Personnes autorisées à quitter avec le ou les enfants

Prénom :		Nom :	
Lien avec l'enfant		Téléphone :	
Prénom :		Nom :	
Lien avec l'enfant		Téléphone :	
Prénom :		Nom :	
Lien avec l'enfant		Téléphone :	

Mon enfant est autorisé à quitter **seul** :      Oui  Non

\* Veuillez noter que si ce n'est pas une personne autorisée qui vient chercher votre enfant, le personnel du service de garde ne sera pas autorisé à le laisser partir, peu importe le lien de parenté qui l'unit à cette personne. Pour autoriser qui que ce soit dont le nom n'est pas mentionné à la section 4 du présent formulaire à aller chercher votre enfant, vous devez transmettre au préalable au service de garde un avis écrit précisant le nom de cette personne.

## Date limite d'inscription

Vendredi, 24 février 2017 à 12 h 00. (Ajouter 25 \$ pour une inscription après cette date.)

Veillez retourner cette fiche accompagnée de la fiche santé de votre enfant (si vous ne l'avez pas déjà rempli pour le camp de jour - été 2016) et de votre paiement à :

Municipalité de Notre-Dame-des-Pins  
2790, 1<sup>re</sup> avenue  
Notre-Dame-des-Pins, Québec  
G0M 1K0

La fiche santé ainsi que la fiche d'inscription sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité au [www.notredamedespins.qc.ca](http://www.notredamedespins.qc.ca)

## Modalité de paiement

Votre enfant sera inscrit officiellement sur réception du présent formulaire rempli, accompagné du paiement. Nous acceptons les chèques et l'argent comptant. La Municipalité de Notre-Dame-des-Pins facturera des frais de 10 \$ pour tout chèque sans provision.

- **Un versement** – Paiement complet au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins à l'inscription de l'enfant.

## Modalité de remboursement

Il n'y aura aucun remboursement.

Dans le cas où l'enfant ne peut plus participer aux activités du camp de jour pour des raisons de santé (preuve médicale à l'appui), la Municipalité remboursera les frais d'inscription, au prorata des jours de services utilisés moins les frais d'annulation de 25 \$. Toute demande de remboursement doit être faite par écrit à l'adresse courriel suivante : [loisirscollectifs@sogetel.net](mailto:loisirscollectifs@sogetel.net)

## Frais de retard service de garde

Veillez prendre note que des frais de retard de 5 \$ aux 15 minutes s'appliqueront dès que vous venez chercher votre enfant après les heures régulières du service. Ces frais devront être acquittés immédiatement.

## Pour informations

Dominic Veilleux  
Ressource en loisirs et culture  
pour les municipalités de Notre-Dame-des-Pins et de Saint-Simon-les-Mines  
☎ 418-957-9634  
[loisirscollectifs@sogetel.net](mailto:loisirscollectifs@sogetel.net)

Voici les activités spéciales pour la semaine de relâche :

N-Tomo, EducaZoo, Sciences en Folie et Zone Aquaterre. Vous recevrez le calendrier officiel par courriel et il sera disponible sur le site Internet de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins au [www.notredamedespins.qc.ca](http://www.notredamedespins.qc.ca) et sur le site de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines au [www.sslm.ca](http://www.sslm.ca).